

Pétition des acteur·rices culturel·les à la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision (SSR) et à l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER)

Bâle, le 16 avril 2025

Exclusion du radiodiffuseur national israélien KAN du Concours Eurovision de la Chanson

[UER :] Madame Ernotte Cunci (présidente de l'UER), Mesdames et Messieurs les Conseiller·ères exécutif·ves, Monsieur Goodman (Communication)

[SRG SSR :] Monsieur Cina (président du conseil d'administration), Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de la SSR

Les 13, 15 et 17 mai 2025, Bâle accueillera le Concours Eurovision de la Chanson (ESC). L'organisation d'un tel évènement donne à la Suisse l'occasion de se montrer sous son meilleur jour, permettant à cette manifestation d'être ce qu'elle devrait être : une célébration de l'échange culturel et de la paix.

Cependant, le fait que l'ESC accepte la participation de la radio nationale israélienne jette un discrédit sur l'évènement. En effet, des tribunaux internationaux et des organisations comme Amnesty International et Human Rights Watch accusent actuellement Israël de pratiquer l'apartheid à l'égard de la population palestinienne et d'occuper militairement et illégalement la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est. Ce régime d'apartheid et l'occupation de terres palestiniennes s'accompagnent de crimes avérés tels que la torture, le vol de terres et des exécutions extrajudiciaires.

Depuis 2024, la Cour internationale de justice estime en outre qu'il est plausible qu'Israël commette un génocide dans la bande de Gaza. Plus de 50 000 femmes, hommes et enfants ont été tué·es par les attaques israéliennes, de nombreux·ses journalistes ont été ciblé·es en tant que tel·les et le personnel de santé et des collaborateur·rices d'associations humanitaires, dont la Croix-Rouge ont été assassiné·es. Il faut de plus déplorer la destruction d'écoles, d'hôpitaux, d'universités, de lieux de culte et de maisons d'habitation ainsi que l'orchestration de la famine par le bouclage complet de Gaza. Ce ne sont là que quelques-uns des crimes israéliens documentés ces derniers mois.

En 2022, l'UER a exclu la Russie de la compétition suite à son invasion de l'Ukraine. Il serait logique qu'elle écarte également Israël.

A noter que, dans ses propres émissions télévisées, la Société israélienne de diffusion et partenaire de l'UER, KAN, promeut la guerre, incite au racisme contre la population palestinienne et glorifie le génocide, ce qui est totalement incompatible avec l'idée de l'ESC en tant que célébration de la paix et de l'unité. Une présentatrice de la KAN a par exemple signé des bombes qui ont ensuite été lancées sur Gaza ; deux humoristes ont pu déclarer sur cette même chaîne qu'ils regrettaient « qu'aucun génocide ne soit commis à Gaza », et lors d'une émission, une chorale d'enfants chantaient « Nous allons tous les détruire ».

En conséquence, les signataires demandent à l'UER d'exclure la société israélienne de diffusion KAN du concours Eurovision de la chanson. Les signataires demandent en outre à la SSR de s'engager fermement auprès de l'UER en faveur de cette exclusion.

Le Concours Eurovision de la Chanson 2025 ne doit pas se transformer en une plateforme permettant à Israël de détourner l'attention de l'apartheid et du génocide.

Signer la pétition

Tu souhaites signer la pétition ? Alors envoie un e-mail avec les informations suivantes à contact@bds-info.ch :

1. Nom :
2. Activité (par ex. musicien·ne, chanteur·euse, comédien·ne, etc :) :
3. Canton :
4. Contact pour les questions (e-mail ou tél) :

Réaction possible de la presse à la pétition

La pétition avec toutes les signatures sera publiée vers la fin avril 2025. L'expérience montre que cette publication peut donner lieu à des commentaires critiques dans la presse. Si tu es concerné·e par de tels commentaires, nous t'invitons à prendre contact avec nous et nous organiserons ensemble une réaction.

Les réactions de la presse peuvent également constituer des accusations d'antisémitisme. Il s'agit d'une stratégie courante utilisée par les organisations et des personnes qui cherchent à banaliser la présence d'Israël et réduire au silence les voix critiques à son égard. Ces argumentations se réfèrent souvent à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, qui est cependant considérée par beaucoup d'expert·es comme scientifiquement insuffisante et problématique, précisément parce qu'elle ouvre la porte à une instrumentalisation de l'accusation d'antisémitisme. La «Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme», qui a également été signée par diverses personnalités juives et par des expert·es de l'Holocauste, est un contre-projet explicite à la définition de l'IHRA et considère par exemple les boycotts, les désinvestissements et les sanctions contre Israël comme des formes légitimes de protestation non violente.

Tu peux lire cette définition ici :

<https://www.jerusalemdeclaration.org/wp-content/uploads/JDA-French.pdf>

BDS Suisse

BDS Suisse se réclame du mouvement mondial qui soutient l'appel de la société civile palestinienne de juillet 2005 pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions contre Israël. Ces mesures non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce que ce dernier honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestinien·nes à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres Arabes et en démantelant le Mur
2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyen·nes Arabo-Palestinien·nes d'Israël à une égalité absolue
3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugié·es palestinien·nes à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU

Le mouvement BDS s'oppose à toute forme de discrimination. Les appels au boycott de BDS ne sont jamais dirigés contre l'identité, mais toujours contre la complicité des Etats, organisations ou individus.

BDS-Suisse
Mattweg 25
4144 Arlesheim

<https://bds-info.ch/fr/>